



ETAT CIVIL

Décès :

- M. JUIF Jean Claude le 17 novembre 2017

Toutes nos condoléances à la famille.

Nouveaux arrivants :

- Mrs GUINCHARD Steven et CHAPELLE Lucas au 11 Rue Derrière les Vergers ;
- Mme MOREAU Jade et M DAUBRE Valentin au 5A Chemin des Creux ;
- M NARBAY Nicolas au 3 Rue de l'Église

Bienvenue dans notre commune

SOMMAIRE

Agenda.....	1
La vie du village.....	2
Informations utiles.....	4
Les échos du Conseil municipal.....	7

EDITORIAL

Gonsans a son site !

Depuis quelques semaines, le site internet de la commune est en ligne. Vous pouvez désormais vous y connecter en utilisant l'adresse suivante : <http://www.gonsans.fr/>.

Ce nouvel outil vient compléter et améliorer la communication municipale mise à votre disposition au travers des flashs et du bulletin de fin d'année. Vous y trouverez notamment l'agenda des différentes manifestations municipales ou associatives mais aussi toutes les informations pratiques concernant vos démarches administratives avec la possibilité, par exemple, de télécharger les imprimés concernant l'urbanisme.

Je vous invite dès à présent à le visiter et à découvrir, ou redécouvrir les charmes et les atouts de notre village.

Le site sera régulièrement actualisé alors n'hésitez pas à nous transmettre vos remarques ou vos idées.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de profiter pleinement des fêtes de fin d'année en famille et entre amis et je vous donne rendez-vous le 5 janvier pour la cérémonie des vœux de la municipalité.

Samuel GIRARDET

Agenda

Le samedi 16 décembre 2017

Repas des Aînés à la salle polyvalente

Le samedi 30 décembre 2017 de 10 h à 12 h

Permanence en mairie pour l'inscription sur les listes électorales

Le vendredi 5 janvier 2018 à 19 h 45

Vœux de la municipalité à la salle polyvalente
cf. invitation au verso

Le samedi 13 janvier 2018

Soirée « le petit nouvel an » organisée par le comité des fêtes à la salle polyvalente

Du 18 janvier au 17 février 2018

Recensement de la population

Le samedi 27 janvier 2018 à partir de 17 h

2^{ème} marche nocturne de l'association de football des vétérans de Bouclans-Gonsans à la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs – cf. flyer au verso

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie au public : Lundi, mardi, vendredi de 9 à 12 h et de 14 à 16 h et le jeudi de 9 à 16 h sans interruption. Fermé le mercredi.

Permanence des élus le samedi matin de 10 h à 12 h

Pour joindre la mairie : 03.81.63.00.72 ou gonsans@wanadoo.fr - Site Internet : www.gonsans.fr



2018

La municipalité de Gonsans a le plaisir de
vous convier à la cérémonie de présentation

des vœux le

vendredi 5 janvier 2018 à 19h45

à la salle polyvalente.

Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la
cérémonie.

BOUCLANS GONSANS FOOT
Vétérans
2017

L'association de Football
des Vétérans
de Bouclans-Gonsans
organise sa :

2eme MARCHE NOCTURNE

Le Samedi 27
Janvier 2018

2 parcours :
Expert 12kms et Familial 6 kms
Départ libre de 17h00 à 19h30 depuis
la Maison de la chasse à GONSANS
Lampes obligatoires !
Menu Choucroute sur réservation
Menu enfant
Buvette sur place
Renseignements au 06 77 15 27 50.

Tarifs :
Marche avec repas adulte : 18 euros
(choucroute, fromage, dessert, café)
Boissons non comprises
Menu enfant (Hot Dog, dessert, 1 boisson) : 6 euros
Repas seul : 15 euros
Marche seule : 5 euros
Marche gratuite pour les enfants de moins de 10 ans.

Restaurant du plateau
Boulangerie Lambert
25360 Gonsans (tel. 03 81 55 03 58)
Ouvert du Mardi au Vendredi 9h30 - 12h30 15h - 18h30
Samedi Dimanche 9h30 - 12h30

Fédération Départementale des Chasseurs
du Doubs

PAREXLANKO
PARTENAIRE DE VOS PLUS BEAUX OUVRAGES

PTP PUSARD
TRAVAUX PUBLICS

MFR VERCEL

BETON25
BETON - GRANULATS - CHAUX

Maxi MARCHÉ
SUPERMARCHÉ
Bouclans

La vie du village

1. Comice à Gonsans

Le samedi 18 octobre dernier, la Commune de Gonsans a accueilli le comice du premier plateau.

La météo exceptionnelle a permis de mettre en valeur le travail accompli par les bénévoles que nous remercions chaleureusement. Plusieurs centaines de visiteurs ont été accueillis sur le site à proximité du stade et ont pu profiter de la choucroute proposée par le comité d'animation.



Un travail d'équipe



Les vaches ont traversé le village



Une exposition d'anciens tracteurs



Les stars du jour !

2. Inauguration de la fontaine et de la route de Baume Les Dames

Le 28 octobre, les travaux d'aménagement de la route de Baume-Les-Dames et de restauration de la fontaine ont été inaugurés en présence de Monsieur Nicolas Regny, Sous-Préfet - Directeur de cabinet du Préfet, de Monsieur le Sénateur Jean-François Longeot et de Monsieur le Conseiller Départemental Claude Dallavalle.



Au début du 19^{ème} siècle, la Commune de Gonsans disposait de deux fontaines. L'une devant le bâtiment de l'ancienne mairie et l'autre devant le presbytère. En 1850 la Commune de Gonsans s'est dotée d'une troisième fontaine alimentée par la source du pied du mont. En 1890, les trois fontaines ont été recouvertes d'une toiture. En 1899, la fontaine du Pied du Mont a été prolongée de 2 m (cette extension est encore visible aujourd'hui). Ces trois fontaines ont été en service jusque dans les années 1950,

répondant à leur fonction mais constituant également de véritables lieux de vie et de rencontres au sein du village.

Le 17 janvier 1957, le conseil municipal de Gonsans décide que « *les trois fontaines-abreuvoir/lavoir n'étant plus alimentées par le réseau de distribution n'ont plus de raison de subsister vu que toutes les maisons du village sont alimentées par le réseau de distribution. Leurs suppressions permettraient d'agrandir les places où elle son situées.*

Pour ce qui concerne la fontaine du pied du mont, l'abri qui la recouvre serait maintenu et fermé pour servir de hangar communal. ».

Voilà pourquoi, des trois fontaines, il n'en reste qu'une seule.

Il était de la responsabilité de la municipalité de la restaurer afin de conserver cet élément de patrimoine historique, de le valoriser, et de le transmettre aux générations futures.

Après plus de 60 ans d'inactivité, l'eau a coulé à nouveau en juillet dernier.

Ce n'est plus une source qui l'alimente parce qu'elle est en circuit fermé mais c'est quand même de l'eau de source qui se trouve dans les bassins puisque c'est le réseau d'eau d'arrosage qui l'alimente.

C'est l'entreprise d'insertion professionnelle API 25 qui a réalisé l'essentiel des travaux : enduits, jointages, pose de pavés, réfection des bassins, réfection de la charpente et de la couverture, remise en eau...

Les tuiles qui recouvrent le pan visible depuis la rue ont été refaites à l'identique. Elles proviennent de la société Terres Cuites de Bourgogne basée à Palignes en Saône et Loire (71).

Enfin, l'entreprise Saintot d'Eysson a installé un éclairage à LED pour mettre en valeur la fontaine une partie de la nuit.



Le coût financier de cette opération s'établit ainsi:

DEPENSES	API 25 - Fontaine	33 864 €
	API - 25 Toiture	3 666 €
	Tuiles	3 904 €
	Scierie Cuche - Bois charpente	1 936 €
	Saintot	1 157 €
	Promodis (robinetterie)	166 €
	TOTAL	44 693 €
RECETTES	Subvention de l'État	10 100 €
	Subvention du Département	11 630 €
	Subvention de la Région	12 120 €
	Aide parlementaire-JF. Longeot	2 000 €
	TOTAL	35 850 €
	Restant à charge de la Commune après compensation de TVA	8 843 €

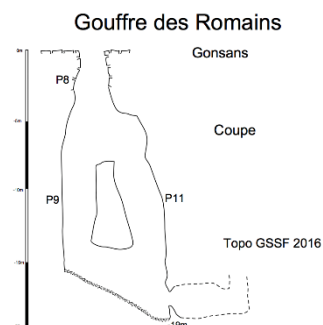


3. Découverte et exploration d'un gouffre sur Gonsans

En octobre 2016, lors de travaux de terrassement, l'entreprise PTP met au jour un gouffre inédit profond de plusieurs mètres. Il se situe à proximité des locaux de l'entreprise au lieu-dit « les champs des chaulades ». Par le

biais de M. Courtois, je suis contacté pour explorer le gouffre afin d'en connaître l'importance, la présence d'une circulation d'eau souterraine ou non et également de savoir ce qu'il convient de faire quant au maintien ou non d'un accès à ce gouffre. Le 27/10/2016, plusieurs membres du « groupe spéléologique des spiteurs fous » se rendent sur place. L'exploration est rapidement menée, l'entrée est géolocalisée et la topographie levée. Il s'avère que le gouffre fait exactement 19 m de profondeur. Sans suite évidente, il est préconisé de reboucher l'entrée, en veillant à réaliser un enrochement permettant de laisser libre cours aux circulations d'eaux souterraines.

Coupe de la cavité :



Signalons ici qu'il est vraiment important de signaler toute cavité, ne serait-ce que pour la répertorier, le Doubs est l'un des seuls départements à avoir réalisé un inventaire quasiment exhaustif de tous les phénomènes karstiques (grottes, gouffres, sources...). Cet inventaire existe d'ailleurs sous forme de livre en 5 tomes intitulés *Inventaire spéléologique du Doubs*.

Romain LEPAGE.

Informations utiles

1. Dons pour l'église

Il est encore possible de faire un don pour les travaux de restauration du clocher de l'église paroissiale via la fondation du patrimoine et bénéficier ainsi



d'une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

A ce jour 6 870 € ont été collectés. Un grand merci aux généreux donateurs que la municipalité de manquera pas de convier à une présentation des travaux à venir.

2. Stationnement

La configuration de la route et l'emplacement des maisons n'excusent en rien le stationnement des véhicules sur le domaine public, y compris en dehors des périodes hivernales. **La commune et les prestataires de service déclinent toute responsabilité si un véhicule mal stationné venait à être accroché lors de l'opération de déneigement ou toute autre intervention.**

3. Ramassage des ordures ménagères

Pour 2018, le rythme du ramassage des ordures ménagères reste inchangé.

4. Nouveaux arrivants

Vous venez d'emménager dans notre commune, nous vous remercions de vous présenter en mairie afin de vous enregistrer.

5. Lingettes

Vous jetez vos lingettes dans les toilettes parce que vous pensez qu'elles sont biodégradables or ces dernières n'ont pas le temps de se dégrader et peuvent obstruer les réseaux et causer des dégâts importants et très coûteux. **Une pompe vient d'être changée pour un montant de 4 125.40 €**... Il est donc demandé de ne jeter aucun produit hygiénique dans les toilettes (lingettes, serviettes...).

6. Recensement

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, l'agent recenseur remet les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis un rendez-vous est fixé pour venir les récupérer.

Le recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Tous les foyers sont concernés.

M. René POISOT sera l'agent recenseur de la Commune.

Nous vous remercions d'avance de lui réserver le meilleur accueil.



7. Révision des listes électorales

La période de révision des listes électorales se déroule jusqu'au 31 décembre 2017. Pour se faire inscrire, toute personne jouissant de ses droits civiques, de nationalité française ou citoyenne d'un état de l'union européenne peut se présenter en mairie. Sont aussi invitées à se présenter en mairie les personnes déjà inscrites mais qui ont changé d'adresse (même depuis plusieurs années) ou qui ne reçoivent plus de carte d'électeur. Le 31 décembre 2017 tombant un dimanche, une permanence sera assurée le **samedi 30 décembre 2017 de 10 h à 12h.**

Vous devez fournir les documents suivants :

- Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire Cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (disponible en mairie).

8. Le Relais Petite Enfance des Portes du Haut-Doubs propose gratuitement :

➤ Aux parents :

Un accompagnement dans leur recherche d'un mode d'accueil.

Le RPE fournit une liste de tous les modes d'accueil existants sur leur secteur de recherche : coordonnées d'assistants maternels, des structures collectives... Il offre un suivi dans leur recherche : mise à jour des disponibilités des assistants maternels et diffusion aux parents jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un mode d'accueil pour leur enfant.

Un soutien lorsqu'ils deviennent employeurs d'un assistant maternel.

Le RPE les informe sur leurs droits et obligations d'employeur et sur les démarches administratives à effectuer. *Exemple :* explication du contrat de travail, explication des démarches de déclaration employeur.

➤ Aux assistants maternels :

Un soutien dans leur rôle de salarié.

Le RPE leur fournit une information actualisée sur leurs droits et obligations ainsi que des explications de leur statut et de la convention dont ils dépendent. *Exemple :* congés payés, ruptures de contrat...

Une contribution à leur professionnalisation :

Le RPE facilite la mise en place de formations aux assistants maternels.

Le RPE met en place des temps de rencontre et d'échanges ouverts aux professionnels.

➤ Aux enfants :

Des activités d'éveil et un espace de socialisation

Le RPE organise des temps d'animations adaptés aux tout-petits autour d'activités d'éveil (musique, lecture, motricité, activité créative) proposées soit par l'animatrice de relais soit par un intervenant extérieur, *exemple : éveil musical*.

➤ **Le Relais, c'est aussi :**

Un lieu ressources qui participe à la qualité de l'accueil du jeune enfant.

De façon autonome ou en partenariat avec les autres acteurs de la petite enfance, le RPE fait vivre de nombreux projets liés à la petite enfance sur le territoire : conférences, écriture d'un journal trimestriel, ateliers massages bébés, ateliers d'échanges à partir de signes...

Un accompagnement dans les relations employeurs-employés liées à l'accueil de l'enfant : écoute, orientation...

Cet accompagnement respecte les principes de neutralité et de discrétion professionnelle.

Contact et informations pratiques Relais Petite Enfance : m.kuhn@portes-haut-doubs.fr (permanences et RDV) e.laligant@portes-haut-doubs.fr (animations : renseignements et inscriptions).

4. La ligue contre le cancer remercie les 81 donateurs pour les dons effectués qui s'élèvent à 1 131.00 €.

9. PActe Civil de Solidarité

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les PACS sont enregistrés soit par un notaire, soit par l'officier d'état civil de la mairie où les partenaires résident. Ces derniers :

- Doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays),
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions),
- Ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés,
- Ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs.

Les pièces à fournir sont (pour les ressortissants français) :

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété Cerfa n° 15726*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire Cerfa n° 15725*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois ;

- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original + 1 photocopie).

10. La carte grise et le permis à portée de clic

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches en ligne sur www.ants.gouv.fr ou sur le site www.service-public.fr pour obtenir votre certificat d'immatriculation ou votre permis de conduire sans vous rendre au guichet de la préfecture.

Pour les certificats d'immatriculation, il peut s'agir :

- D'une demande de duplicata ;
- D'une demande de changement d'adresse ;
- D'une demande de changement de titulaire ;
- D'une déclaration de cession d'un véhicule.

Pour les permis de conduire, il peut s'agir :

- De l'inscription au permis de conduire pour passer les examens ;
- D'une demande de titre en cas de : réussite de l'examen du permis de conduire ; perte ou vol ; détérioration ; expiration de sa durée de validité ; changement d'état civil ; validation de titre ou diplôme professionnel ; conversion de brevet militaire.

Après création de votre espace personnel, vous pourrez ainsi réaliser de nombreuses démarches administratives en quelques clics.

11. Message de la gendarmerie

Pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

Soyez vigilant durant ces périodes de fêtes et signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation d'un cambriolage.

SE PROTÉGER DES CAMBRIOLAGES

La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection de votre domicile :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur ;
- Installez des équipements techniques adaptés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...).
- Changez les serrures lorsque vous emménagez ou lorsque vous perdez vos clés.

Utilisez efficacement les équipements de protection :

- La porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous ;
- Ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée ;

- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique ;
 - Ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs...
 - Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...
- L'absence de renseignements handicape les malfaiteurs :
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés ;
 - Sur votre boîte à lettres ou votre porte, ne précisez que votre nom sans faire mention du prénom.
 - Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos objets de valeur. Attention, les piles de linge sont les cachettes les plus connues ! Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

- Avisez vos voisins.
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance.
- Votre domicile doit paraître habité, demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.
- Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

- Ne touchez à rien !

- De chez un voisin, prévenez immédiatement par téléphone le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).
- Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur, ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre et interdisez l'accès des lieux à toute personne.
- Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité.
- Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés.
- Déclarez le vol à votre assureur.

SE PRÉMUNIR CONTRE LE VOL LA FAUSSE QUALITÉ

- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Demandez-lui de présenter une carte professionnelle. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer. Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
 - Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
 - Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

Les échos du Conseil municipal

1. Patrimoine routier

Le diagnostic du patrimoine routier est en cours. La commission a d'ores et déjà établi une priorité de travaux.

En 2018 les travaux de réfection des rues suivantes sont programmés :

- rue de la Corvée ;
- rue Corvée Raveny ;
- rue sur le Mont.

2. Projet de restauration du clocher de l'église

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16/11/17 pour l'ouverture des plis. L'analyse des offres est en cours.

3. Projet de rénovation de l'éclairage public

Constatant l'état vieillissant et les consommations importantes d'énergie, la commune est engagée dans un programme de rénovation et d'amélioration de son éclairage public.

Le projet est piloté par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs et le niveau de subventionnement devrait atteindre 70 %.

Les points suivants sont validés :

- Les ajouts et suppressions de luminaires ;
- La couleur des luminaires : gris anthracite ;
- La température des lampes : choix de la couleur la plus chaude ;
- L'abaissement de l'intensité lumineuse à moins 70% de 22 h à 6 h.

C'est l'entreprise Balanche de Mamirolle qui réalisera les travaux.

4. Vente de terrain communal - Rue derrière les vergers

M. PAILLOT Frédéric sollicite la Commune pour acquérir des parcelles rue derrière les vergers afin d'y construire une maison d'habitation. Le Conseil Municipal valide la vente desdites parcelles au prix de 55 €/m² TTC. Les frais de viabilisation seront supportés par la Commune. M PAILLOT, conseiller municipal, ne participe ni au débat ni au vote.

5. Validation du rapport annuel 2016 sur la qualité de l'eau

Le syndicat intercommunal des eaux de la Haute Loue a transmis son rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2016. À l'unanimité le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2016.

6. Modifications des statuts de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) :

Pour faire suite à l'application de la loi sur la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ainsi que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement l'obligation d'adopter un plan climat air énergie territorial, les compétences de la communauté de communes se renforcent. L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la mise à jour des statuts de la communauté de communes.

7. Rapport des commissions

Commission 2 - M Émile Delacroix

- Vente de bois : Lors de la vente d'Ornans, le lot mis en vente a trouvé acquéreur à 11 888.00 € HT par la société CALVI ;
- Affouage 2018 : les inscriptions sont en cours ;
- Le déneigement sera assuré par l'entreprise Kolly TP ;
- Présentation à venir du plan d'aménagement des forêts ;
- La parcelle 2 a été exploitée pour une vente de chênes aux enchères.

Commission 3 - Mme Nathalie Brachet

- Le repas des anciens aura lieu le 16 décembre. Le traiteur est le restaurant les 4 saisons de Besançon. L'animation sera réalisée par « Les potes à Germaine ».

Commission 4 – M Bernard Renaud

- La plantation de deux érables sur la route de Baume Les Dames est programmée

8. Informations diverses

- Le Moto club de Besançon souhaite transférer son siège social à Gonsans ;
- À la suite du passage de l'ouragan IRMA, qui a frappé si douloureusement la population avec de nombreux décès et entraîné des dégâts considérables, l'Association de Maires de France invite les Communes et intercommunalités qui le souhaiteraient à contribuer à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population. Avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal valide une subvention de 250 € à verser à la protection civile.
- Suite au lancement d'une campagne de financement participatif par Mme Béatrice Patard pour lui permettre d'acquérir un véhicule adapté à son handicap, M le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle. Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 250 € ;
- Village fleuri : Le label « 2 fleurs » est maintenu.

9. Demandes d'urbanisme

- DP FAIVRE-RAMPANT : Mise à niveau et enrobé ;
- DP GUINCHARD Steven : Changement de toiture ;
- DP LAMBERT Thibault : Installation d'une porte fenêtre ;
- DP RENAUD Bernard : Changement de tuiles et agrandissement de la terrasse ;
- DP POUCHOL David : Aménagement des combles ;
- PC AUBRY Thierry : Construction d'une maison d'habitation ;
- PC LANGUEBIEN Matthieu : construction d'une maison d'habitation ;

Avis Favorables pour ces dossiers

- PC JUIF Maxime : Création d'un garage

Avis Favorable pour ce dernier sous réserve du changement de la nature des matériaux de bardage et de couverture de type industriel.